



**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS MORCENAÏS**  
**SEANCE DU 14 FEVRIER 2024**

|                               |           |                            |           |
|-------------------------------|-----------|----------------------------|-----------|
| <b>Délégués en exercice :</b> | <b>22</b> | <b>Délégués présents :</b> | <b>19</b> |
| <b>Délégués Excusés :</b>     | <b>2</b>  | <b>dont Pouvoir :</b>      | <b>1</b>  |
| <b>Délégués absents :</b>     | <b>1</b>  | <b>Votants :</b>           | <b>20</b> |

**Date convocation : 08 février 2024**

**Secrétaire de Séance : Roxanne OLIVIER**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de février, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 08 février 2024.

**Présents** : Jérôme Baylac Domengetroy – Paul Carrère (+pouvoir de Nathalie Momen) – Anaïs Cadis – Yannick Villatoro – Isabelle Cantegreil – Rose-Marie Abraham – Christelle Guilhemsan – Claude Laborde – Daniel Biremont – Roxanne Olivier – Hélène Cousseau – Michel Dourthe – Martine Gaston – Didier Plancke – Jean-Luc Dubroca – Nicole Ducout – Frédéric Pradère – Marc Gaillard – Jean-Pierre Rémy –

**Absents ayant donné pouvoir :**

Nathalie Momen : pouvoir à Paul Carrère

**Excusé :**

Monique Duvignau.

**Absent** : Luc Scognamiglio

**N° 28 /2024**

**Objet : Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « le grenier de mon enfance ».**



Rapporteur Madame Nicole DUCOUT

**N° 28 /2024**

**Objet : Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « le grenier de mon enfance ».**

Madame Nicole DUCOUT informe l'assemblée que dans le cadre de son programme annuel d'animations 2024, la Médiathèque du Pays Morcenais proposera le spectacle « le grenier de mon enfance » de la Compagnie Jour de fête à la médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle, le samedi 21 décembre 2024 à 11h.

Ce spectacle d'une durée de 1 heure, s'adresse aux enfants de 0 à 4 ans.

Le coût global de cette action est de 1044.87 euros TTC , répartis comme suit :

- prix de cession : 896.75 euros TTC,
- frais de déplacement : 105.50 euros TTC,
- frais de restauration : 42,62 euros TTC.

Après en avoir délibéré,  
le conseil communautaire à l'unanimité

**DECIDE** d'engager l'opération telle que proposée à la médiathèque de Morcenx-la-Nouvelle, à savoir la réception du spectacle « Le grenier de mon enfance » le samedi 21 décembre à 11h.

**DIT** que le montant de la prestation s'élève à 1044.87 euros.

**AUTORISE** le Président à signer le contrat de cession et tout document permettant l'exécution de cette délibération.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Le secrétaire de séance

Roxanne OLIVIER

Morcenx-la-Nouvelle le 14 février 2024  
Le Président

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>*